

Réunion du Conseil Municipal du 03 juillet 2025

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 23 mai 2025.

Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers municipaux de l'usage de ses délégations.

R.P.I.C. – Tarifs de la cantine

Lors du dernier comité de suivi et de gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal du Durbion, les élus ont décidé :

- ✓ de refacturer aux familles le prix du repas demandé par le prestataire (4,65 €),
- ✓ de demander une participation financière de 0,12 € par repas pour l'achat du pain.

En conséquence, à compter du 1^{er} septembre 2025 le repas enfant sera facturé 4,77 €. Par ailleurs, le conseil municipal décide de doubler le prix du repas non réservé, lors de la facturation aux familles concernées (9,54 €).

R.P.I.C. – Tarifs de la garderie périscolaire

Le conseil municipal décide que les tarifs appliqués resteront identiques à l'année passée.

R.P.I.C. – Contrats Emplois Compétences

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au renouvellement ou au recrutement de personnel éligible aux « Contrats Emplois Compétences » qui sera affecté au RPIC du Durbion.

Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal décide de créer des emplois non permanents d'accroissement d'activité et/ou d'accroissement saisonnier.

Logement communal – 2, place de la mairie – Régularisation des charges de chauffage

Suite à l'installation d'un réseau de chauffage bois dans le bâtiment de la Mairie et afin de régulariser les charges de chauffage, le conseil municipal fixe la participation financière aux locataires actuels pour la période de chauffe 2024 / 2025.

Forêt communale – Etat assiette 2025

Le conseil municipal, sur les conseils de l'agent O.N.F. décide la coupe et la vente à un professionnel des tiges de Douglas présentes sur la parcelle 4B (Bois du Trial).

Communauté d'agglomération d'Epinal – Avenant n° 2 à la convention d'adhésion au service commun mutualisé

Le conseil municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer, l'avenant n°2 au service commun en matière d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, de passation de marchés publics, de recherche des subventions et d'efficience énergétique entre la commune de Vaxoncourt et la Communauté d'Agglomération d'Epinal et prolongeant la durée d'adhésion jusqu'au 31 décembre 2026.

Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale pour le département des Vosges – Avis sur la demande d'adhésion de collectivité

Le conseil municipal accepte la demande d'adhésion du P.E.T.R. de la plaine des Vosges situé à Vittel et de la commune de Raon-les-Leau (54) au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale.